Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

2026-25/1.2

COMMUNE DE FLOURE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE DE MADAME CÉLINE THERON née VIDAL
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe 24H

Objet : Tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de Madame Céline THERON née VIDAL

Le Maire de FLOURE,

VU le Code Général des collectivités territorialés,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,

VU l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 5 décembre 2024

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade de Madame Céline THERON née VIDAL est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et Prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
THERON Céline	Adjoint administratif Examen professionnel pour adjoint administratif principal de 2ème classe obtenu le 16 juin 2026	01 novembre 2026

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent

arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité,

FLOURE, le 7 août 2026

Le Maire

MAIRIE DE FLOURE (AUDE)

Pierre MICHEAU

Le Maire
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié le 7 août 2026

Signature de l'Agent :